Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250703-D20250703-122-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-122
« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 3 juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, **à Saint-Jean-de-Niost, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**
Date de convocation : jeudi 26 juin 2025 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET
Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 55 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 66

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET *(à partir de la délibération n°2025-128)*, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET *(jusqu'à la délibération n°2025-133)*, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.
Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Lionel MANOS (à Joël BRUNET), Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Emilie CHARMET), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Dominique DALLOZ (à André MOINGEON), Walter COSENZA (à Alexandre NANCHI), Jean MARCELLI (à Viviane VAUDRAY), Frédéric TOSEL (à Jean-Luc RAMEL), Lionel CHAPPELLAZ (à Eric BEAUFORT), Fabrice VENET (à Jean-Pierre GAGNE), Roselyne BURON (à Béatrice DALMAZ).
Etait excusée et suppléée : Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).
Etaient excusés : Stéphanie PARIS, Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Régine GIROUD, Frédéric BARDOT.
Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Françoise GARIBIAN, Joël MATHY, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN.

Objet : Aménagement de la ZAE des Verchères à Briord - Approbation de convention avec la CNR

VU l'avis favorable de la commission économie - environnement du 18 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 juin 2025 ;

M. Daniel FABRE, vice-président, rappelle qu'en application de la loi NOTRe, depuis le 1er janvier 2017, la compétence relative à la création, l'aménagement, la commercialisation et la gestion des Zones d'Activités Économiques (ZAE) relève exclusivement des établissements publics de coopération intercommunale.

Par délibération en date du 1er juillet 2024, le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition d'un tènement d'environ 2 020 m², situé au sein de la zone d'activités, en vue de son aménagement et de sa commercialisation.

Cependant, les possibilités d'aménagement de cette parcelle sont fortement contraintes par les dispositions du Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi). Afin de faciliter son aménagement, la CCPA souhaiterait déplacer l'accès de la parcelle sur un chemin actuellement concédé et exploité par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

Sollicitée à ce sujet, la CNR a donné un accord de principe favorable.

Dans ce cadre, il convient désormais d'établir une convention de superposition d'affectation entre la CCPA et la CNR, afin de définir les modalités administratives, techniques et financières permettant la réalisation de cet aménagement sur une emprise relevant de la concession accordée à la CNR.

.../...

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250703-D20250703-122-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de superposition d'affectation à intervenir avec la Compagnie Nationale du Rhône, pour la durée de la concession de celle-ci.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 8 juillet 2025
Publiée le 08 JUIL. 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1er vice-président,
Marcel JACQUIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN
Siège CHAZEY SUR AIN